

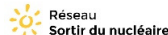
PROPOSITIONS DU RESEAU ACTION CLIMAT ET DE SES ASSOCIATIONS MEMBRES POUR LA FEUILLE DE ROUTE DU GOUVERNEMENT SUR LE CLIMAT

Suite au retrait des États-Unis de l'accord de Paris, le Président de la République a déclaré vouloir aller plus vite et plus loin dans la lutte contre les changements climatiques et a annoncé à cette fin la publication d'une feuille de route du Gouvernement sur le climat, qui doit être approuvée en Conseil des ministres le 21 juin. Cette mobilisation du Président est la bienvenue si elle est incarnée par des mesures concrètes.

Le Réseau Action Climat et ses associations membres seront attentives à ce qui figurera dans cette feuille de route, décisive pour passer à la vitesse supérieure en matière de lutte contre le dérèglement climatique, dès le début de ce quinquennat. Elle devra prévoir une réforme profonde des politiques publiques dans tous les secteurs émetteurs de gaz à effet de serre que sont : l'énergie, le transport, l'habitat, l'agriculture et l'alimentation. Une évolution de la fiscalité sera nécessaire. Par ailleurs, la France doit veiller au respect de la bonne mise en œuvre de l'accord de Paris, à commencer par le renforcement de la contribution financière de la France et de l'Europe pour la transition écologique des pays les plus vulnérables, déjà touchés par les changements climatiques.*

La feuille de route attendue sur ces chantiers fondamentaux et l'ambition des mesures qui y seront programmées révéleront le degré de volontarisme du Président de la République pour faire de la lutte contre les changements climatiques un axe central de son quinquennat.

* Les associations membres du Réseau Action Climat : 4D – Dossiers et Débats pour le Développement Durable, Alternatiba, Alofa Tuvalu, les Amis de la Terre, Agir pour l'Environnement (APE), le CCFD – Terre Solidaire, le CLER – Réseau pour la transition énergétique, la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT), la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), France Nature Environnement (FNE), Greenpeace, Hespul, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Oxfam France, le Réseau français des Etudiants pour le Développement Durable (REFEDD), le Réseau Sortir du Nucléaire, WECF France, WWF, Zero Waste France



1. INTERNATIONAL

La communication du président de la République sur le climat et à l'international, en réponse aux décisions de Donald Trump, peut être saluée. Cependant, elle doit être traduite en des actes concrets permettant une plus grande mobilisation des acteurs globaux vers des engagements renforcés. Aujourd'hui, la France doit renforcer son rôle diplomatique dans les espaces multilatéraux auxquels elle participe. Elle se doit de consolider les alliances déjà existantes à l'échelle européenne, en particulier en renforçant la coopération sur la transition énergétique avec l'Allemagne ; mais aussi de nouer de nouveaux partenariats avec de grands pays émetteurs comme la Chine ou l'Inde et les pays vulnérables qui font déjà preuve d'ambition sur la question climatique à l'échelle internationale, comme les pays réunis au sein du Climate Vulnerable Forum. Pour que l'ambition de l'Accord de Paris perdure, il demeure indispensable que la France s'engage à encadrer les initiatives des acteurs non-étatiques promues dans l'enceinte des Nations Unies lors des discussions sur le climat pour que soient exclus le greenwashing et les fausses solutions, coûteuses, polluantes et dangereuses, telles que le nucléaire et le CSC (capture et stockage de carbone).

Plus que jamais, la France doit amplifier son soutien financier aux pays les plus vulnérables, qui doivent mener de front la bataille contre les changements climatiques. Face à l'irresponsabilité des décisions de Donald Trump, la réponse la plus pragmatique est la mise en place d'une Taxe sur les transactions financières (TTF) à l'échelle européenne. Conformément à son engagement du 6 juin, le Président de la République doit inclure les mesures suivantes au sein de la feuille de route climatique :

- Œuvrer et parvenir à la conclusion d'un accord européen sur cette taxe d'ici au mois de juillet 2017. Dans ce cadre, la France devrait soutenir le compromis existant proposé notamment à son initiative¹ ;
- Parvenir à collecter 20 à 22 milliards d'euros grâce à la TTF européenne, conformément aux estimations de la Commission européenne ;
- A l'instar du sommet à l'origine de la taxe sur les billets d'avion qui finance aujourd'hui la lutte contre les grandes pandémies, organisé par la France en 2004, le Président devrait prendre les devants sur la scène européenne en organisant un sommet, à Paris, dédié à l'affectation des recettes de cette taxe avec ses partenaires européens, dans l'optique d'allouer au moins 50 % des recettes à la solidarité internationale et à la lutte contre les changements climatiques. Cette décision enverrait un signal fort de solidarité aux pays les plus pauvres.

Par ailleurs, la France doit garantir la cohérence de ses actions sur la scène internationale. En tant que gardienne de l'accord de Paris, elle doit cesser de négocier des traités commerciaux qui menacent le cadre onusien de lutte contre les changements climatiques, c'est-à-dire fermer la porte au TAFTA et faire en sorte que le CETA soit conciliable avec l'accord de Paris).

En outre, dans sa politique internationale et notamment dans celle de développement, elle doit soutenir les projets d'acteurs locaux et notamment ceux des organisations de femmes, qui prouvent leur efficacité en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. En effet, les projets financés par les bailleurs internationaux sont la plupart du temps des projets importants, et les acteurs de taille plus modestes, moins visibles, ne trouvent pas de sources de financement pérennes.

¹Le compromis vise à taxer les actions et la plupart des produits dérivés à l'exception de ceux assis sur la dette souveraine et d'entreprise. Par ailleurs, afin d'acquiescer le soutien de la Belgique, réfractaire depuis octobre 2016, une exemption des fonds de pension belge a été proposée

Enfin, la France doit être moteur au niveau mondial pour développer des stratégies de décarbonation à l'horizon 2050 reposant sur la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, Elle doit commencer par réviser sa stratégie nationale bas carbone pour proposer bien avant 2020 un plan lui permettant d'être neutre en gaz à effet de serre d'ici à 2050. La neutralité doit être considérée avec beaucoup de précautions : tout développement des émissions négatives devra être conditionné en parallèle à une réduction permanente des émissions issues des secteurs émetteurs de gaz à effet de serre. Ces émissions négatives ne peuvent en aucun cas venir compenser un maintien voire un accroissement des émissions. Cette position doit être portée par la France dans les négociations internationales et en particulier sur le secteur des terres qui fait aujourd'hui l'objet d'une attention particulière comme puits de carbone. Les activités dans ce secteur devront être strictement encadrées par des critères sociaux et environnementaux respectueux du Préambule de l'Accord de Paris.

2. EUROPE

Le Président de la République a annoncé vouloir aller plus loin que la contribution que l'Europe a mise sur la table pour respecter l'accord de Paris et qui est en cours de négociation : le cadre énergie climat pour 2030. Les engagements européens pour 2030 doivent être rendus contraignants pour chacun des états membres et par ailleurs revus à la hausse. Une contribution adaptée consisterait à porter pour 2030 :

- L'objectif énergies renouvelables à 45% au minimum au lieu des 27% proposés ;
- L'objectif d'efficacité énergétique à 40% au lieu des 30% proposés (un tel objectif bénéficiant déjà du soutien du Parlement européen).

Ces deux orientations permettront à l'Europe d'apporter une contribution adaptée à l'objectif de limiter le réchauffement en-dessous de 1.5°C.

La France doit créer un moment politique de relèvement de l'ambition en accueillant sur son territoire un sommet de l'action européenne en 2018 pour faire le bilan de l'action de l'Europe depuis la COP21 et voir comment aller plus loin. Le relèvement des engagements devra dans tous les cas intervenir avant 2020. Le Président de la République doit y travailler activement avec ses partenaires européens, notamment avec l'Allemagne.

Parallèlement, elle doit soutenir une application vertueuse des objectifs fixés. Ainsi, la forêt ne doit pas compenser des émissions de gaz à effet de serre mais permettre un engagement en plus pour entrer dans une période d'émissions négatives, cruciale pour limiter le réchauffement à 1,5° d'ici la fin du siècle. Les émissions et absorptions de la forêt doivent donc être comptabilisées honnêtement afin de refléter avec exactitude l'état des puits de carbone français, une fois les prélèvements de produits ligneux et végétaux effectués. Le niveau de référence future (au lieu de celui historique) défendu actuellement par la France est une atteinte à l'ambition de l'Accord de Paris dans la mesure où il ne permettra pas de comptabiliser la vraisemblable diminution des puits de carbone français. En outre, les flexibilités accordées aux pays dont le secteur agricole est fortement émetteur (dont fait partie la France) doivent être limitées au maximum pour enclencher une profonde transition de notre modèle agricole et alimentaire. Ainsi, lors du Conseil Environnement du 19 juin prochain, la France doit impérativement revoir sa position.

Par ailleurs, les mauvaises solutions comme le recours aux agrocarburants, qui polluent plus que les carburants fossiles, à l'énergie nucléaire et au captage et stockage du carbone doivent être écartées du cadre énergie climat de l'Union européenne pour 2030.

D'autres dossiers cruciaux pour lutter contre les changements climatiques requièrent une position forte de la France sur la scène européenne. Il s'agit notamment pour elle de porter :

- Une contribution énergie-climat sur la production d'énergie permettant de faire la transition des énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz) vers les énergies renouvelables, en excluant les fausses solutions comme le nucléaire.
- Une refonte des cadres réglementaire et financier européens pour permettre le développement massif de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ;
- Des modes de transports plus durables en fixant des réglementations ambitieuses et contraignantes pour limiter les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) des voitures, des camionnettes et des véhicules lourds à l'horizon 2025 ainsi qu'un protocole de test en conditions réelles pour mesurer les émissions de CO₂, tout en consolidant la réforme des tests d'homologation des véhicules pour nous éviter de sombrer à nouveau dans des épisodes comme le Dieselgate ;
- Une finalisation ambitieuse du paquet économie circulaire afin que l'Union européenne se dote d'objectifs clairs pour la réduction et le recyclage des déchets.

3. NATIONAL

Deux grands secteurs ont été absents de la loi de transition énergétique : les transports et l'agriculture et l'alimentation. Or, ces secteurs sont les plus émetteurs de gaz à effet de serre au niveau national. Trois autres axes de travail devront voir leur stratégie renforcée : la rénovation énergétique des logements, l'élaboration d'un projet de loi de finance compatible avec les enjeux climatiques et l'accélération de la mise en œuvre de la loi de transition énergétique.

La feuille de route devra donc prévoir de :

Réformer le modèle agricole et alimentaire

Les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation représentent près de 30% des gaz à effet de serre émis sur le territoire français. La France ne pourra atteindre ses objectifs climat sans amorcer une évolution profonde et systémique de son modèle agricole et alimentaire et ce, du champ à l'assiette. En effet, c'est l'ensemble du système agro-alimentaire qui doit être repensé face au défi climatique : agriculture, transformation, transport, emballages, déchets, etc. Cela devra passer par une évolution de nos modes alimentaires : moins de produits animaux, plus de qualité (appellation d'origine contrôlée, label rouge, etc.) et notamment plus de bio local, les économies réalisées grâce à la diminution des achats de viande permettant d'acheter davantage de produits de qualité.

Par ailleurs, les aides de la politique agricole commune (PAC) et les programmes politiques nationaux devront accompagner les agriculteurs dans la conversion agro-écologique du secteur : des cultures diversifiées, moins d'intrants chimiques (engrais azotés de synthèse, pesticides...) et donc plus d'autonomie, plus de haies et de prairies permanentes, etc. Cette transition agricole et alimentaire devra préserver la santé des consommateurs et des agriculteurs, le droit à l'alimentation pour tous mais aussi assurer un revenu juste et décent aux paysannes et paysans.

Enfin, pour être cohérent, le futur système agricole et alimentaire devra être porté par la France aussi bien au niveau européen, dans le cadre de la future réforme de la PAC, qu'au niveau international (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Comité de la sécurité alimentaire de la FAO et Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques).

Plus précisément, la feuille de route devra prévoir :

- Des Etats généraux de l'agriculture et de l'alimentation prenant en compte les problématiques environnementales et sanitaires et traitant la transition de nos systèmes agricoles et alimentaires dans leur ensemble, considérant aussi bien les enjeux français, qu'euro-péens et internationaux, associant l'ensemble des parties prenantes, notamment les associations, et permettant d'adopter une stratégie nationale pour l'alimentation et l'agriculture à 2050 ;
- Un Programme national nutrition santé (PNNS4) et des recommandations nutrition du Groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEM-RCN) pour la restauration collective compatibles avec la stratégie nationale bas carbone, et visant donc un objectif ambitieux de diminution de la consommation de produits animaux et d'augmentation de produits bio et de produits de qualité (AOP, etc.), assorti d'outils précis et d'un budget à la hauteur ;
- Un programme national, concret et ambitieux, outillé et budgété, de soutien à la transition écologique du secteur agricole : recherche, formation, accompagnement technique, etc. Ce programme devra notamment prévoir un accompagnement technique et financier des territoires pour l'introduction de l'agriculture et de l'alimentation dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires et les Plans climats air énergie territoriaux ;
- Une position forte de la France dans le cadre de la future réforme de la PAC permettant la transition agroécologique du secteur agricole (dont une réévaluation plus ambitieuse des critères d'éco-conditionnalité et le paiement vert du pilier 1 et le portage d'une Politique agricole et alimentaire commune, autrement dit d'une « PAAC »).

Sortir la France de sa dépendance au tout routier

La mobilité des personnes et le transport de marchandises représentent la première source d'émissions de gaz à effet de serre en France (27 % en 2014), en raison de la prédominance du transport routier. C'est aussi l'une des principales sources de pollution de l'air, qui provoque chaque année 48 000 morts prématurés en France. Pourtant, les mesures issues de la loi de transition énergétique sont très insuffisantes pour atteindre les objectifs fixés. Pour y remédier, les efforts devront être déployés en priorité dans l'évolution des pratiques de transports et de mobilité vers des modes plus respectueux de l'environnement. Le soutien financier de l'Etat devra donc être accru et dédié aux projets de diversification des offres de transports alternatifs

à la voiture allant dans le sens des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (développement du réseau de trains classiques, transports en commun en site propre, etc.) Loin d'être anecdotique, le potentiel du vélo pour les déplacements quotidiens est également considérable et doit être exploité grâce à la mise en place d'une politique nationale pour les mobilités actives. Concernant le fret dont les émissions de gaz à effet de serre stagnent mais qui a été l'angle mort de la loi de transition énergétique, il doit faire l'objet d'une politique volontariste de report modal.

- Pour le choix des infrastructures de transports, à travers notamment la loi de programmation des financements qui a été annoncée par le Président de la République, une règle d'or climatique devra être appliquée afin d'abandonner les projets climaticides (autoroute A45, contournements de Strasbourg et Rouen, aéroport Notre-Dame-des-Landes) et de ne réaliser que les projets qui s'inscrivent dans l'objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Plus d'un milliard d'euros d'investissement est nécessaire à court terme dans le réseau classique des trains Intercités ;
- Des Assises du fret devront être organisées à haut niveau par le gouvernement d'ici la fin de l'année afin de faire émerger, grâce à la concertation des parties prenantes concernées (collectivités territoriales, Etat, entreprises de transport, chargeurs, constructeurs, réseaux de transports et ONG.), des mesures d'optimisation du fret routier et de report modal pour enfin réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur ;
- Un soutien régulier de l'Etat devra être accordé aux collectivités pour leurs actions favorables au changement des pratiques de mobilité, Ce soutien devra débiter par un appel à projets national pour les transports en commun en site propre et un fonds national pour les mobilités actives comme le vélo (200 millions d'euros par an) ;
- Les aides à l'achat de véhicules (comme la prime à la conversion) devront répondre à des besoins sociaux et donc être soumises à des conditions de ressources. Pour être bénéfique sur le plan sanitaire et environnemental, leur impact devrait être, comme pour toute politique de transports et de mobilité, évalué en amont.

Lancer le grand chantier de la rénovation des logements, en ciblant en priorité les plus précaires

Le chantier de la rénovation des logements avance trop lentement. Les bâtiments résidentiels sont à l'origine de 13 % des émissions territoriales de gaz à effet de serre de la France. Par ailleurs, on dénombre dans notre pays plus de 8 millions de « passoires énergétiques » (niveau de performance énergétique F ou G).

La loi de transition énergétique fait de la lutte contre la précarité énergétique l'un des objectifs du pays, en assurant « un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources ». Elle prévoit la rénovation énergétique de 500 000 logements par an à partir de 2017 (dont au moins la moitié à destination des occupants aux revenus modestes) visant ainsi une baisse de 15 % de la précarité énergétique d'ici à 2020. Il est donc primordial d'entreprendre une rénovation massive et très performante du parc de logements au niveau bâtiment basse consommation rénovation. Aujourd'hui, cette politique ambitieuse manque d'une organisation adaptée, de moyens et de structuration.

La feuille de route doit amorcer la rénovation des logements en :

- Créant un secrétariat d'état rattaché au Premier ministre sur la rénovation des logements pour acter la priorité donnée par le Gouvernement à cet enjeu social, économique et écologique ;
- Décidant de l'abrogation du décret décence, inadapté en l'état et contraire à l'esprit de la loi sur la transition énergétique dont il est issu. Il conviendra d'introduire une référence à la performance énergétique des logements mis en location pour protéger les locataires, particulièrement touchés par la précarité énergétique ;
- Créant une nouvelle version du programme "Habiter Mieux" pour le quinquennat à venir avec les conditions suivantes : programmation d'objectifs et de budget sur 5 ans, visant des objectifs croissants de performance moyenne des chantiers, en partant du niveau moyen actuel ;
- Créant une Agence de financement de la transition énergétique, assumant le rôle d'un chef de file, capable d'élaborer une approche stratégique globale et de mettre en cohérence l'ensemble des outils déployés autour d'un cadre et d'objectifs communs.

Proposer un premier projet de loi de finances compatible avec les objectifs climatiques de la France

La fiscalité sera un facteur déterminant pour atteindre nos objectifs climatiques. Le système fiscal français est obsolète en la matière car il continue de soutenir davantage ce qui pollue que ce qui ne pollue pas. A terme, la France doit supprimer l'ensemble des niches fiscales défavorables au climat et qui continuent de nous priver chaque année dans le budget de l'Etat de plusieurs milliards d'euros qui pourraient être investis dans les solutions plutôt que dans ce qui cause le problème.

Le Gouvernement devra donc intégrer dans sa feuille de route l'élaboration d'un projet de loi de finances pour 2018 "climato-compatible" contenant, entre autres :

- La fixation des taux de la composante carbone sur toute la durée du quinquennat avec le point de passage à 56 euros en 2020 fixé dans la loi de transition énergétique;
- L'alignement de la fiscalité sur le gazole sur celle de l'essence ;
- La mise en œuvre telle que définie par l'assemblée nationale dans le projet de loi de finance 2017 de la Taxe sur les transactions financières française, soit la taxation des opérations intrajournalières à partir du 1er janvier 2018, avec un taux de 0,3%. L'affectation des recettes de cette taxe pour la solidarité internationale et le climat devrait augmenter de 50 à 75% de manière additionnelle aux engagements existants ;
- Un rehaussement de la taxe générale sur les activités polluantes dans sa composante déchets afin de renforcer l'attractivité du recyclage.

Cette prévisibilité est souhaitée de tous, pour pouvoir orienter les comportements et les investissements de manière adaptée à la fiscalité de demain.

Au-delà de la prévisibilité et de la montée en puissance nécessaire de ces outils fiscaux, les recettes dégagées devront aller aux grands chantiers de la transition énergétique pour lesquels un soutien public est nécessaire et aux ménages modestes, pour compenser les effets potentiellement dommageables des mesures fiscales sur eux. Les recettes devront ainsi servir, entre autres, à financer l'audit gratuit et la rénovation des passoires énergétiques pour les ménages précaires, l'augmentation du chèque énergie, les transports en commun en site propre et la création d'un fonds national pour le vélo. Une bonne partie de ces recettes pourrait être allouée pour ces activités aux collectivités locales qui ont vu leur dotation globale de financement se réduire.

Fixer enfin un cadre clair pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique

S'agissant de la loi de transition énergétique, un cadre a été fixé ainsi que des objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la part du nucléaire, de la consommation d'énergies et de développement des énergies renouvelables. Cependant, les moyens qui permettront de tenir les objectifs fixés font toujours défaut. Il est crucial que le Gouvernement donne dès maintenant le mode d'emploi qui nous permettra de respecter les objectifs de la loi de transition énergétique afin de donner la visibilité nécessaire sur les secteurs amenés à réduire ou à augmenter leur activité.

- Les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables doivent être accélérés, par une simplification des règles, dans le respect de la biodiversité, pour les infrastructures énergétiques. Le Gouvernement doit organiser une négociation au plus haut niveau en vue de la simplification administrative effective des projets d'énergies renouvelables (zones militaires et radars pour l'éolien, coûts et délais de raccordement, etc.) ;
- Le Gouvernement doit préciser l'évolution du parc nucléaire (trajectoire de baisse de la puissance installée) pour atteindre l'objectif de 50 % de nucléaire en 2025. Il est important de donner aux industriels et investisseurs une vision claire sur à quoi correspond l'objectif fixé dans la loi : moins de centrale nucléaire et d'autant plus de renouvelables. Cela doit passer dans la feuille de route par une baisse de la puissance nucléaire installée. La baisse de la part du nucléaire ne peut être le résultat d'une conjonction d'arrêts pour maintenance de centrales, mais bien d'arrêts définitifs de réacteurs. Plusieurs travaux de scénarisations ont montré que l'arrêt de 20 à 30 réacteurs est nécessaire pour réduire la part du nucléaire à 50% (négaWatt, Greenpeace, Global Chance, Direction générale de l'énergie et du climat et Cour des Comptes) ;
- Le Gouvernement doit cesser au plus vite d'encourager l'exploitation des énergies fossiles en interdisant définitivement l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en France et en outre-mer ;
- Le Gouvernement doit soutenir activement l'économie circulaire, qui doit se substituer à l'économie linéaire fondée sur la destruction des ressources naturelles épuisables.

Par ailleurs, la gouvernance de notre politique énergétique doit évoluer si on souhaite changer de cap et aller rapidement vers un mix énergétique reposant sur 100 % d'énergies renouvelables en 2050. **Les acteurs privés, a fortiori quand l'Etat est actionnaire majoritaire, ne doivent plus décider de l'avenir énergétique de la France.**

- L'Etat doit exiger d'EDF, en tant que garant de la politique énergétique française, qu'elle remette, comme le prévoit la loi, un plan stratégique conforme à l'atteinte des objectifs de la loi. Notamment, celui-ci doit donner une visibilité jusqu'en 2025 des actions qui seront menées par l'opérateur (fermeture de réacteurs et déploiement des énergies renouvelables) pour tenir l'objectif de baisse de la part du nucléaire à 50% ;
- Le Gouvernement doit engager rapidement la fermeture de Fessenheim, en la déconnectant de la perspective de l'éventuelle mise en service de l'EPR de Flamanville ;
- Le Gouvernement doit s'assurer que la sûreté nucléaire est garantie indépendamment de considérants économiques. Le plan de sauvetage d'Areva étant conditionné à l'homologation de la cuve de l'EPR de Flamanville, dont les défauts sont pourtant connus de longue date, des pressions sur l'Autorité de sûreté nucléaire sont à craindre dans le cadre du processus de validation. Il revient à l'État de garantir que la mise en service d'un réacteur comprenant un équipement défectueux ne sera pas autorisée. Notamment le ministre de la sûreté nucléaire et de l'environnement doit s'assurer que les moyens d'évaluation et l'indépendance de l'Autorité de sûreté nucléaire lui permettent de refuser l'utilisation de la cuve de l'EPR et son couvercle, tous deux non conformes aux normes en vigueur ;
- Les filiales régulées de distribution d'énergie (Enedis et GRDF) doivent être séparées des entreprises productrices et fournisseuses d'électricité et de gaz (EDF et Engie) pour mettre un terme aux confusions entre le maintien du service public et des activités concurrentielles. L'enjeu est d'assurer des investissements adaptés aux enjeux de la transition énergétique et aux besoins des territoires ;
- Le développement de l'énergie citoyenne et participative doit être activement soutenu par le Gouvernement en créant les conditions qui permettront en 2030 d'avoir 15% des énergies renouvelables entre les mains des citoyens et des collectivités ;
- Pour éviter de retomber dans les écueils du passé, la France doit publier et discuter annuellement avec les parties prenantes d'un bilan de l'atteinte de ses objectifs fixés dans le domaine des changements climatiques et de la transition énergétique. Il devra être organisé comme un événement politique d'envergure et être l'occasion d'évaluer les progrès accomplis pour mettre le pays sur la voie de l'atteinte de ses objectifs et, le cas échéant, de discuter des mesures supplémentaires qui s'imposent. Les problématiques des changements climatiques et d'énergie doivent être davantage démocratisées en France. Ce bilan devrait ainsi prévoir des modalités de concertation et d'association des citoyens, au même titre que l'élaboration des nouvelles stratégies nationales bas carbone et de la programmation pluriannuelle de l'énergie ;
- Le Gouvernement doit confirmer la fermeture des centrales à charbon et nucléaires en France en précisant le calendrier et les mesures d'accompagnement des travailleurs (voir point ci-dessous). En tant qu'actionnaire principal d'EDF et d'ENGIE, il doit aussi agir au sein de ces entreprises pour s'opposer à la revente de leurs centrales à charbon à l'étranger et défendre une planification de la fermeture de leur parc charbonnier d'ici à 2020, qui prenne en compte l'ensemble des enjeux sociaux et environnementaux.

Impulser et financer des reconversions professionnelles dans le cadre de la transition écologique

Cette programmation pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique ne pourra passer outre la mise en place de la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GPTEC) dans les territoires concernés par des fermetures de sites (centrales au charbon et nucléaires) et la mise en place de « contrats de transition écologique » qui permettront d'anticiper et d'assurer la transition des salariés affectés, à la fois dans les industries ou parmi les sous-traitants. Ces outils devront être mis en œuvre au plus vite pour ce qui concerne les quatre centrales à charbon que le Président s'est engagé pendant sa campagne à fermer ainsi que pour les centrales nucléaires qui nécessairement devront fermer pour tenir l'objectif de 50 % de part de nucléaire dans l'électricité en 2025.

La feuille de route devra donc prévoir :

- Dès 2017, l'établissement de GPTEC concernant chacune des quatre centrales au charbon restantes en France et la mise en place de moyens financiers et humains d'accompagnement. Ce travail devra avoir comme objectif la co-construction de projets de reconversion alternatifs, compatibles avec la transition écologique à l'échelle de la centrale, en prenant en compte les compétences du collectif de travail existant. Il devra considérer l'ancrage de l'activité de la centrale dans son territoire et notamment l'enjeu des emplois indirects avec une participation des syndicats, des collectivités et des associations locales tout au long du processus.
- D'inscrire dans le code du travail un « contrat de transition écologique ». L'outil actuel des « contrats de transition » n'arrive que trop tardivement pour les reconversions, au moment de la fermeture d'une entreprise pour motif économique (congé de reclassement pour les entreprises de plus de 1000 salariés et contrat de sécurisation professionnelle pour les entreprises de moins de 1000 salariés). Le « contrat de transition écologique » pourra être enclenché plus en amont de ce que prévoit le cadre légal actuel, dès l'annonce de la part de l'employeur ou du groupe de la fermeture du site. Ce contrat devra répondre à la fois à la transition des salariés des industries et des sous-traitants concernés.
- Pour illustrer rapidement comment la reconversion de sites peut être un succès sur le plan économique, social et environnemental, le Gouvernement devra accompagner la démarche initiée entre les associations et les syndicats sur le site de la raffinerie de la Mède.
- Enfin, pour l'ensemble de ces chantiers d'envergure, la France devra particulièrement tenir compte de la place des femmes. La recherche scientifique et les métiers de la transition énergétique par exemple dans le bâtiment mobilisent encore trop peu ces dernières. Il sera indispensable de penser en amont l'intégration des femmes dans ces filières, pour qu'elles ne restent pas à l'écart de la transition énergétique et écologique.